

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

Secrétaire de séance : Robert ANTONI

Excusés : Julien BILLOD-LAILLET, Jean-Luc BORNE, Marc FAIVRE, Arnaud CHEREMETIEFF (pouvoir à Denis PUGIN), Sophie DONEY (pouvoir à Jean-Louis VIENNET).

## **I – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2018** : à l'unanimité.

### **II - Urbanisme**

#### A- Départs dossiers vers DDT

##### 1) Certificat d'urbanisme

Succession FOLTETE	rue de Rougeu	Connaître le droit d'urbanisme	<b>Avis défavorable</b>
--------------------	---------------	--------------------------------	-------------------------

##### 2) Déclarations préalables

MOREL Eric	12 rue des Prés	Garage + extension	<b>Favorable</b>
DESCHAMPS Pascal	12 rue des Frênes	Appenti	<b>Favorable</b>
KUHNER Christophe	7 rue de Vevant	Transformation garage en bureau	<b>Favorable</b>
SDH	44 rue Cusenier	Poste de transformation et groupe électrogène	<b>Favorable</b>
BEPOIX Marcel	5 rue des Vergers	Installation fenêtre de toit	<b>Favorable</b>
Succession FOLTETE	rue de Rougeu	Division de parcelles	<b>Défavorable</b>
MICHELIN Emmanuel	18 rue du Chêne	Abri de jardin	<b>Favorable</b>

#### B- Retours dossiers DDT

##### 1) Permis de construire

SIS	35 rue Cusenier	Restaurant d'entreprise	<b>Modif délai instruction</b>
-----	-----------------	-------------------------	--------------------------------

##### 2) Déclarations préalables

MOREL Eric	12 rue des Prés	Garage + extension	<b>Accordé</b>
KUHNER Christophe	7 rue de Vevant	Transformation garage en bureau	<b>Accordé</b>
SDH	44 rue Cusenier	Poste de transformation et groupe électrogène	<b>Accordé</b>
Succession FOLTETE	rue de Rougeu	Division de parcelles	<b>Refus</b>

#### C- Divers

MOREL Bruno	19 Grande Rue	Ravalement de façade à l'identique	<b>Favorable</b>
-------------	---------------	------------------------------------	------------------

### **III – Bornage et vente terrains d'aisance**

Vente de terrain d'aisance à Monsieur RECKEL Sébastien dans la rue de Bermotte.

Le Maire propose la vente de la parcelle de 62 m<sup>2</sup> au prix de 50 € /m<sup>2</sup>, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acheteur.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **IV – Convention de transfert des équipements communs de l'impasse des Jardins**

Suite à la création de l'impasse des jardins en 2009 pour la construction de 3 maisons, il convient de régulariser et d'intégrer la rue dans la voirie communale.

La convention a bien été signée le 14 mai 2009 mais il doit être désormais procéder à la validation de l'acte en office notarial.

## **V – Convention de mise à disposition des services communautaires**

### **A- Renforcement de la voie communale du Greffier**

Le Maire présente une convention d'assistance technique et administrative pour le renforcement de la voie communale dite du Greffier. Les frais de fonctionnement sont évalués à 2 450 €, sur la base de 14 demi-journées d'intervention.

### **B- Création d'un centre multi-accueil**

Le Maire présente une convention d'assistance technique et administrative pour la création d'un centre multi-accueil d'une capacité de 24 places. Les frais de fonctionnement sont évalués à 7 000 €, sur la base de 40 demi-journées d'intervention.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les deux conventions.

## **VI – Salle des fêtes de Charbonnières les Sapins : convention d'honoraires pour établissement d'une étude de faisabilité**

Le Maire présente un projet portant sur la mise aux normes accessibilité et sécurité incendie de la salle des fêtes de Charbonnières les Sapins.

Montant de la mission : 600.00 € HT (SOLIHA).

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'honoraires pour l'établissement d'une étude de faisabilité par voix 25 « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention (Samuel PERRIN).

## **VII – Rénovation logement Verrières du Grosbois : honoraires de maîtrise d'œuvre**

Estimation sommaire de l'enveloppe à affecter aux travaux : 78 500.00 € HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre proposés SOLIHA : 11 600.00 € HT (12 760.00 € TTC avec TVA à 10%).

Le taux de 14.77 % paraissant trop élevé, d'autres devis seront demandés.

## **VIII – Espace socio-culturel : nouveaux tarifs de location**

### **Salle des fêtes de Charbonnières les Sapins : modalités de location**

*Proposition de nouvelles conditions de location (en rouge)*

#### **TARIFS ESPACE SOCIO-CULTUREL Bourg ETALANS 2017 - 2018**

Période	lieu		Habitants commune	Personnes Extérieures
Week-end	Les trois salles (276 m <sup>2</sup> )	avec cuisine sans cuisine	440 € 350 €	572 € 455 €
<b>Journée</b>	<b>Les trois salles (276 m<sup>2</sup>)</b>	<b>avec cuisine sans cuisine</b>	<b>250€ 205€</b>	<b>316€ 255€</b>
Week-end	Grande salle avec bar (203 m <sup>2</sup> )	avec cuisine sans cuisine	330 € 260 €	429 € 338 €
<b>Journée</b>	<b>Grande salle avec bar (203 m<sup>2</sup>)</b>	<b>Avec cuisine Sans cuisine</b>	<b>195€ 160€</b>	<b>245€ 199€</b>
Journée ou soirée	Petite salle (sans cuisine et avec vidéoprojecteur)	avec salle bar (113.36 m <sup>2</sup> ) sans salle bar (73.45 m <sup>2</sup> )	140 € 90 €	182 € 117 €
Journée ou soirée	Salle bar seule (40 m <sup>2</sup> )		50 €	65 €

Associations de la commune : 250 € - gratuit si la manifestation n'engendre pas de recettes  
Utilisation de la sono : 15€  
Utilisation du wifi : 25€  
Caution ménage : 150€ - caution dégradations : 700€

## **TARIFS SALLE DES FÊTES Bourg CHARBONNIERES-LES-SAPINS 2017 - 2018**

Période	lieu		Habitants commune	Personnes Extérieures
Week-end	Salle	avec cuisine	100 €	170 €

Caution ménage : **50€** - caution dégradations : 300€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte les nouvelles conditions de location.

### **IX – SYDED : Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'achat de granulés de bois.

Représentants à la commission d'appel d'offres :

Titulaire : Robert ANTONI      Suppléant : Jean-Louis VIENNET

### **X - Convention cadre du service missions temporaires du Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

La convention arrive à échéance en 2018.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à la signer.

### **XI – Concours du receveur municipal et attribution d'indemnité**

Pour la confection des documents budgétaires, le Conseil municipal décide par 19 voix « pour », 4 voix « contre » (Samuel PERRIN, Didier LANGLOIS et Denis PUGIN + 1 pouvoir) et 3 abstentions (Benoît CATTET, Jean-Lou TERREAUX et Christine BILLOD-LAILLET) :

- de demander le concours de M. COMMAN, receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% l'an de 523.49 €.

### **XII – Convention de transport méridien dérogatoire avec la Région Bourgogne-Franche Comté**

Le Maire présente une convention relative au transport méridien dérogatoire entre la Région et les communes d'Etalans et Fallerans.

Le circuit de transport se faisant sur le trajet école/domicile avec desserte du lieu de restauration, la participation financière sera partagée entre la région et les communes. Pour la commune d'Etalans, le coût annuel théorique sera de 4 235.00 € TTC.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de transport méridien dérogatoire avec la Région Bourgogne-Franche Comté.

### **XIII – Transport à la demande de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a mis en place un service de transport à la demande sur le territoire intercommunal. Ce service est ouvert aux personnes à mobilité réduite (plus de 60 ans, personnes souffrant de handicaps sensoriels ou intellectuels, femmes enceintes), aux personnes seules sans permis (veuf, veuve...), aux jeunes de moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, aux personnes provisoirement sans véhicules. Le coût est de 4 € par trajet soit 8 € aller/retour.

Ce montant étant trop important pour certains publics fragilisés, la Communauté de Communes souhaiterait améliorer les conditions d'accès au service pour ces usagers.

C'est pourquoi elle propose aux communes de subventionner des bons de transport pour les personnes en difficulté financière. Les communes devront donner leur autorisation à chaque fois.

Par 13 « pour »,

11 « contre » (Dominique PERRIER, Jocelyne WOILLARD, Jean-Marie FLEURY, Alain PESEUX, Christine BILLOT-LAILLET, Christine PUGIN, Jean-Claude BULLE, Christiane MOREL, David BESANCON, Denis PUGIN + 1 pouvoir),

2 abstentions (Marie-José POUYET et Samuel PERRIN),

le Conseil municipal accepte le dispositif.

### **XIV –Ecole**

#### **A- Avenants**

- convention maîtrise d'œuvre :

La base prévisionnelle des travaux de rénovation de l'école est passée de 1 130 000 € HT à 1 332 356.00 € HT (taux de mission : 8.5 %).

-lot 04 Couverture tuiles et bacs acier ;

	Marché initial HT	Avenant HT	Nouveau marché
Maîtrise d'œuvre	96 050.03	+ 17 200.26	<b>113 250.26 €</b>
lot 04 Couverture tuiles et bacs acier	74 124.65	+ 1 695.40	<b>75 820.05 €</b>

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants pour la maîtrise d'œuvre et le lot 04.

#### **B- Accueil des élèves de Fallerans à la rentrée 2018**

Pour la rentrée scolaire 2018, l'Inspecteur d'académie informe qu'il envisage la fermeture administrative de l'école de Fallerans avec le transfert des élèves à Etalans.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte l'accueil des élèves de Fallerans à Etalans pour la prochaine rentrée.

Une convention entre les 2 communes est présentée au Conseil.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

#### **C- Sortie de Verrières du Grosbois du SIVOS de la Combe Fleurie**

Les élèves de Verrières-du-Grosbois actuellement scolarisés à Gonsans intégreront l'école d'Etalans à la rentrée de septembre 2018.

Par conséquent, l'ex commune de Verrières-du-Grosbois a demandé son retrait du syndicat intercommunal à vocation scolaire «La Combe Fleurie » dont le siège est à la mairie de Gonsans. Ce retrait prendra effet à la fin de l'année scolaire en cours.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte la sortie du SIVOS de « la Combe Fleurie ».

## **XV – Renouvellement baux**

-Entreprise Vieille : location de la parcelle AB 20 pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 moyennant une location annuelle de 350.00 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte.

- Presbytère : location à l'association diocésaine de Besançon pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 moyennant une location annuelle de 15.00 €.

Le Conseil municipal accepte par 16 voix « pour », 1 « contre » (Jocelyne WOILLARD) et 9 abstentions (Denis PUGIN + 1 pouvoir, Marie-José POUYET, Dominique PERRIER, Christiane ROUGET, Alain PESEUX, Jean-Claude BULLE, David BESANCON, Agnès AUBERT).

## **XVI – Contrat micro-entrepreneur**

Le 12 janvier 2018 a été rédigée une délibération d'autorisation de signature d'un contrat avec Madame Sylvaine DEMOUGE, auto-entrepreneur, pour des travaux administratifs (Conseil du 2 mars 2017).

Cependant la délibération n'est pas valide, l'établissement de certains actes administratifs ne pouvant être confié à des personnes privées. Le recrutement de cet agent n'étant pas conforme aux conditions prévues par le droit de la fonction publique territoriale, la Préfecture demande au Conseil municipal de rapporter sa délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal annule sa délibération du 2 mars 2017 (exécutoire au 12 janvier 2018).

## **XVII – Questions diverses**

➤ Dissolution du Syndicat scolaire de l'Hôpital du Grosbois : inscription d'une ligne budgétaire en recettes de fonctionnement pour le montant de 77 600.00 €.

➤ Salle des fêtes de Charbonnières les Sapins : les réservations et locations seront gérées par une tierce personne qui sera rémunérée au prorata des heures effectuées.

➤ Chauffage Eglise : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise MOREL pour la somme de 14 457 € HT.

➤ Le mur du cimetière de Charbonnières les Sapins nécessite une réfection à intégrer dans les futurs projets.

➤ Installation traiteur dans le local commercial sous la Mairie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Les travaux de réfection nécessaires à l'activité seront entrepris par le futur locataire.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : 5 avril 2018 à 20h30.

➤ Levée de séance : 22h45

Le Maire,  
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance,  
Robert ANTONI